

SOLVTECH SR



SOLVANT DE NETTOYAGE A SÉCHAGE TRÈS RAPIDE

- ✓ Séchage rapide
- ✓ Grande polyvalence
- ✓ Neutre ne provoque pas la corrosion des métaux ferreux usuels, alliages légers
- ✓ Pouvoir solvant très puissant
- ✓ Faible odeur
- ✓ Non émulsionnable dans l'eau, miscible dans les solvants pétroliers

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
ETAT PHYSIQUE	Liquide graisseux instable
MASSE VOLUMIQUE	660 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c, Point d'ébullition supérieur à 35 °c. Classe A1
ODEUR	Faible de solvant
COULEUR	Incolore
G A Z P R O P U L S E U R	
Propulseur hydrocarboné	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

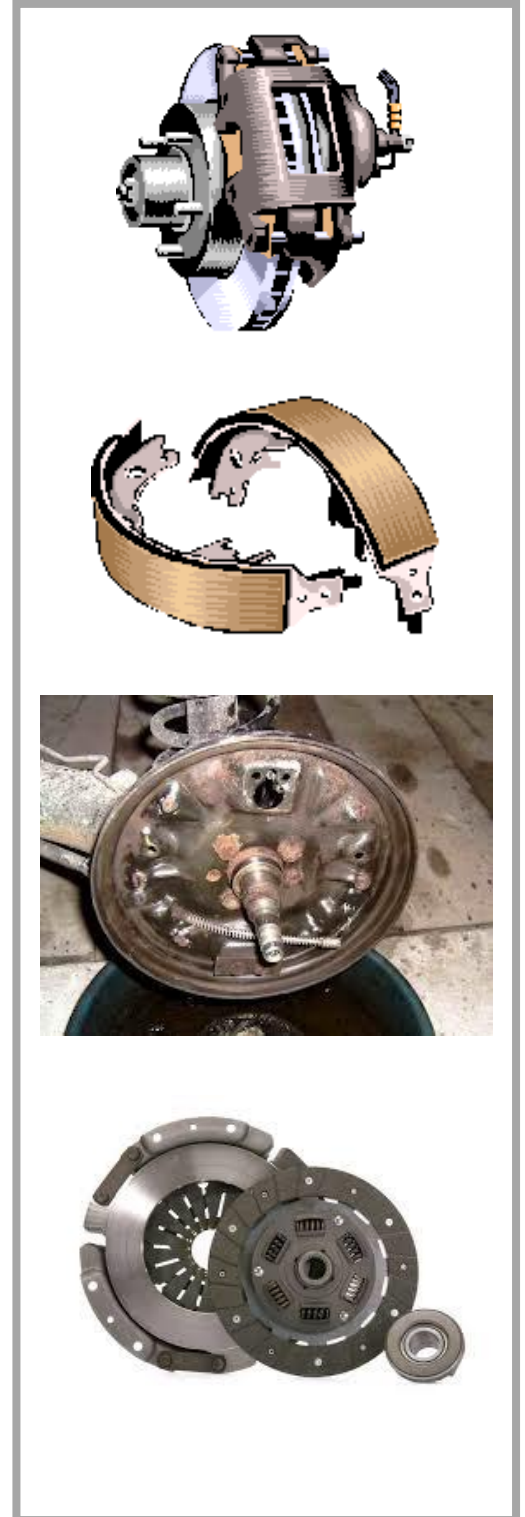
Pouvoir dégraissant, indice K.B. élevé, solubilise

- les souillures grasses
- les salissures huileuses
- les amas de poussières métalliques
- résidus de gommages carbonés
- bitumes fixés sur les surfaces

Permet le dégraissage, le nettoyage périodique

- des ensembles mécaniques,
- des freins et garnitures à disques ou à tambours,
- des flasques, patins métalliques,
- d'embrayage, glissières, câbles, etc...

Dans les garages, services de maintenance en industrie, collectivités, agriculture, etc...



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Agiter l'aérosol, pulvériser sur les parties à nettoyer du haut vers le bas, laisser agir.

Si nécessaire, selon le cas, brosser, racler, les dépôts de forte épaisseur ou essuyer au chiffon.

Renouveler l'opération dans le cas de supports particulièrement difficiles à nettoyer.

NOTA : comme pour tout nettoyant sur supports sensibles plastiques, caoutchoucs, peintures, peintures fraîches, effectuer un test préalable de compatibilité avant pulvérisation.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une association d'hydrocarbures conditionnée en boîtier aérosol sous gaz.

RECOMMANDATIONS



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Utilisations réservées aux professionnels

Conservé et utilisé à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conservé hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Refermer l'emballage après chaque utilisation. Stocker dans un local tempéré.

Protéger du gel au stockage.

Utiliser gants et matériel de protection appropriés

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés, notamment des surfaces sensibles aux dégraissants dégraissant, matières plastiques, peintures insuffisamment réticulées.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.